Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UI BFC

Vos élus vous informent

Novembre 2016

On ne change pas ce qui ne fonctionne pas

la note congés

un seuil d'absence fixé à 30%

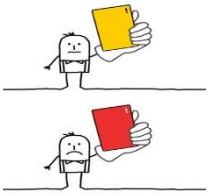

Des contraintes incomprises et non justifiées :

Le 3 octobre dernier, la Direction de l'UIBFC a annoncé que la note sur les congés serait reconduite en 2017. Cette instruction mise en place depuis maintenant plusieurs années, censée donner un cadre, est remise inlassablement en visibilité alors que son application demeure impossible. Elle génère mécontentement et injustice. Compte-tenu de l'évolution des effectifs, le seuil d'absence apparait une contrainte de plus en plus pesante. Cette note complexe et imbuvable, serait souhaitée par le management local ! Si cela est vrai, cela interpelle.

Un dispositif régulièrement bricolé :

Pour cette fin d'année 2016, lors de la période de congés, la Direction a annoncé parallèlement qu'elle décidait d'alléger les contraintes imposées par la note ! A l'inverse, en 2015, pour le mois de mai riche en jours fériés, les contraintes, cette fois ci, avaient été durcies. Pour ce mois de mai 2015, le bilan demandé par la CFDT avait montré de grandes disparités en termes d'application et donc de grandes différences d'équité entre les salariés de l'UIBFC. Quelle est l'utilité d'une telle note qui entretient le mécontentement ?

Qu'en est-il de l'autonomie du manager de proximité ? :

A la CFDT, nous pensons que le manager de proximité est le mieux placé afin de dimensionner l'effectif mis à sa disposition pour assurer les missions qui lui sont confiées. C'est bien le manager local qui connait le mieux l'activité, les compétences de ses collaborateurs et les besoins en ressources en fonction du terrain. Ainsi, des techniciens Entreprise ne seraient plus bloqués au mois d'Aout alors que nombreuses entreprises sont fermées pour cause de congés, des techniciens BL ne seraient plus dans l'incapacité de travailler faute de collègue afin de constituer le binôme nécessaire…

Syndicat CFDT Bourgogne
BP 52203 – 21022 Dijon Cedex – Tél : 03 80 30 63 06
E-mail : bourgogne@f3c.cfdt.fr

Syndicat CFDT Franche Comté
4 B Rue Léonard De Vinci – 25000 Besançon – Tél : 03 81 25 08 25
E-mail : cfdt.s3c.franchecomté@orange.fr

Pour la Direction, c'est favoriser la prise de congés :

Pour la CFDT, cet argument ne tient pas. Comment un seuil d'absence maxi à 30% dans des équipes en nets sous-effectifs, peut-il contribué à favoriser la prise de congés des salariés ? De qui se moque-t-on ?

Pour la Direction, c'est favoriser l'anticipation :

Certes, un tableau impose des dates limites bien en amont, mais pour la CFDT cela entre dans le cadre des contraintes sans contrepartie pour les salariés.

Des périodes sensibles validées par le CODIR !

Etonnamment, les périodes dites « sensibles » sont définies et ont fait l'objet d'une validation du Codir !

Malgré la validation de périodes sensibles, cela n'empêche pas les situations de crises régulières qui elles entrainent aussi et encore des contraintes supplémentaires. En résumé, des dispositifs déclinant des contraintes s'ajoutent aux contraintes initiales. Dispositifs complexes dont peu maitrisent les tenants et les aboutissants, mais chacun a bien compris, **ce sont les salariés et les techniciens qui subissent les contraintes.**

De plus en plus de désaccords et de litiges :

Sur le terrain, dans la vraie vie, de plus en plus de salariés rencontrent des difficultés et des désaccords sur leurs demandes de congés. Dans de nombreux cas, ce sont les salariés de l'équipe qui règlent les problèmes eux-mêmes.

Alors oui, pour la CFDT :

Cela montre que la note de congés est inutile.

Dans tous les cas ⇨ poser vos demandes dans Anoo :

Lors des désaccords, des litiges, des souhaits non programmables, la CFDT demande aux salariés de déposer leurs demandes dans @noo.

Seules les demandes de congés déposées dans @noo sont tracées
y compris les demandes refusées.

Aujourd'hui, la Direction se targue de n'avoir aucune demande de congés refusée alors que de nombreux salariés relatent des difficultés.

- **<u>les Délégués Syndicaux CFDT pour l'UIBFC</u> :**
  Aline Gilet (0670292027) et François Perrin (0685917325).
  N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement.

Syndicat CFDT Bourgogne
BP 52203 – 21022 Dijon Cedex – Tél : 03 80 30 63 06
E-mail : bourgogne@f3c.cfdt.fr

Syndicat CFDT Franche Comté
4 B Rue Léonard De Vinci – 25000 Besançon – Tél : 03 81 25 08 25
E-mail : cfdt.s3c.franchecomté@orange.fr